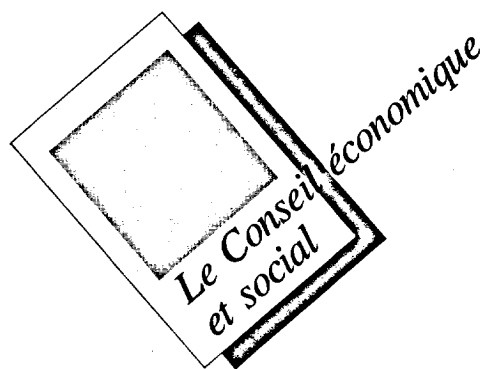
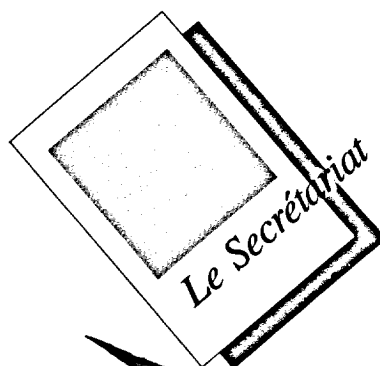
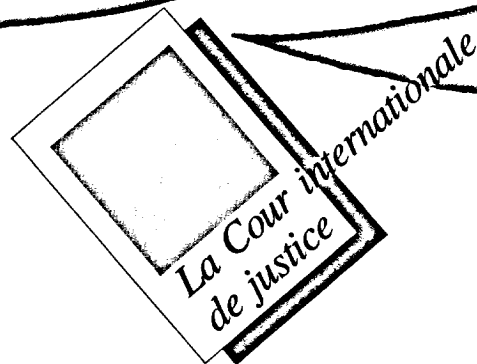




Composé de 54 membres, le Conseil économique et social se réunit deux fois l'an, à Genève et à New York. Il reçoit mandat de l'Assemblée générale pour coordonner les activités de l'ONU dans des domaines auxquels vont désormais plus de 80 % des ressources en personnel et des ressources financières de l'Organisation. Le Conseil formule des recommandations aux institutions spécialisées et autres organismes apparentés à l'Organisation, qui lui présentent des rapports. Il a créé des organes subsidiaires spécialisés, telles les Commissions des droits de l'homme, de la condition de la femme et de la population. Le Conseil est doté de cinq Commissions économiques régionales (Afrique, Amérique latine, Asie et Pacifique, Asie occidentale et Europe) et accorde un statut consultatif à des organisations non gouvernementales.



Doté d'un personnel recruté dans le monde entier, le Secrétariat est dirigé par un Secrétaire général qui applique les directives des autres grands organes de l'ONU et sert de porte-parole à l'Organisation. Il lui appartient également d'intervenir dans les différends internationaux et de contribuer à leur règlement. Le personnel ne doit accepter d'instructions d'aucune autorité extérieure à l'Organisation. Les Gouvernements s'engagent en vertu de la Charte à respecter le caractère exclusivement international du Secrétariat. L'Organisation a vu tripler le nombre de ses membres et se multiplier les questions de portée mondiale, de sorte que le volume de travail du Secrétariat n'a cessé d'augmenter. Il se trouve actuellement chargé de la conception, de l'application et de la coordination de programmes regroupant environ 2 000 projets découlant de la décision de 50 organes intergouvernementaux. L'Organisation a un budget ordinaire d'environ 750 millions de dollars par an, et plus de 15 000 fonctionnaires sont en poste dans 163 lieux d'affectation du monde entier.



La Cour internationale de Justice est composée de 15 juges élus conjointement par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Choisis pour représenter les grandes formes de civilisation et les principaux systèmes juridiques du monde, les juges constituent la plus haute instance judiciaire internationale. La situation internationale de ces quarante dernières années, empreinte de tensions et de méfiance, n'a pas permis à la Cour de jouer un rôle aussi actif que l'avaient envisagé les membres fondateurs des Nations Unies. Elle néanmoins a rendu des arrêts importants, établissant des précédents et clarifiant bien des questions juridiques.